

AVENANT AU PACTE LINGUISTIQUE ENTRE LA FRANCOPHONIE ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Nous, Secrétaire générale de la Francophonie et Ministre des Affaires étrangères de la République d'Arménie,

Considérant que la Francophonie et la République d'Arménie ont convenu, en 2012, d'un pacte linguistique visant l'amélioration de la place du français dans le système éducatif, l'environnement culturel et médiatique, l'administration publique et les relations internationales du pays ;

Prenant acte du bilan positif de la mise en œuvre du pacte linguistique ;

Considérant que le pacte linguistique est arrivé à échéance le 31 décembre 2015 ;

Tenant compte du succès de la réalisation de plusieurs actions et reconnaissant que la mise en œuvre d'autres mesures doit s'inscrire dans le temps et nécessite d'autres moyens,

Nous nous engageons en signant le présent Avenant,

À reconduire le pacte linguistique pour 3 années, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et, ce faisant, à adopter dans le courant du premier semestre 2016, un plan d'action fondé sur les priorités suivantes :

- Dans le domaine de l'éducation : extension progressive de la mise en place de l'enseignement du français en tant que 3^e langue étrangère. Consolidation de l'enseignement du français renforcé dans le cadre des dispositions conventionnelles en vigueur. Renforcement de la formation des professeurs de français, en cohérence avec le plan national de formation ;*
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur : développement de la coopération entre les universités arméniennes et l'AUF ;*
- Dans le domaine de la formation au et en français des diplomates et fonctionnaires : mise en œuvre de l'Initiative Francophone nationale ;*

- *Dans le domaine de la culture et de la communication : poursuite des initiatives culturelles francophones (Saison de la Francophonie, notamment) en promouvant celles visant à créer un environnement scolaire francophone et introduction de TV5MONDE dans l'offre de la TNT.*

Pour chacune de ces priorités, un contrat d'objectifs et de moyens portant sur la période couverte par l'avenant devra faire apparaître les engagements des parties prenantes.

Un comité technique de pilotage, intégrant les points focaux des principales institutions parties prenantes du Pacte et les points focaux arméniens, sera mis en place pour le suivi des actions.

Sont parties à cet avenant, en raison de leur contribution à sa mise en œuvre, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5MONDE.

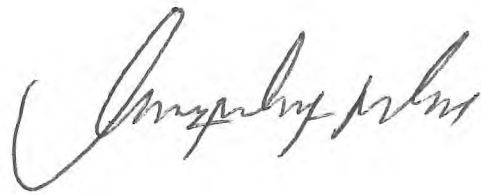
Signé à Paris, le - 4 AVR. 2016

Pour la Francophonie



Michaëlle JEAN
Secrétaire générale

Pour la République d'Arménie



Edward NALBANDIAN
Ministre des Affaires étrangères